



PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER
GAEC LA MOUNETTE (807 524 467 R.C.S. DRAGUIGNAN)
CHEMIN DE LA SOURCE 83340 LE LUC
CONTRAT POUR LA SAISON 2017

De mi avril à mi octobre selon les conditions climatiques

Partie à rendre à Isabelle

Entre : L'AMAP DES ARCS qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les lundis de 18h à 19h au Château Morard aux Arcs.

Et : ISABELLE BOUVIER, qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPIENS qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées trois fois par semaine : **le lundi** pour Les Arcs, le mardi pour Vidauban et La Mouette, le vendredi pour le Cannet des Maures et ponctuellement le lundi pour Draguignan et le jeudi pour Le Flayosquet.

Et : NOM :

PRÉNOM :

numéro d'adhérent :

Mail :

Tél :



PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER
GAEC LA MOUNETTE (807 524 467 R.C.S. DRAGUIGNAN)
CHEMIN DE LA SOURCE 83340 LE LUC
CONTRAT POUR LA SAISON 2017

De mi avril à mi octobre selon les conditions climatiques

Entre : L'AMAP DES ARCS qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les lundis de 18h à 19h au Château Morard aux Arcs.

Et : ISABELLE BOUVIER, tél. : 07 70 18 99 54 , email : ibou@cegetel.net qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPIENS qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées trois fois par semaine : **le lundi** pour Les Arcs, le mardi pour Vidauban et La Mouette, le vendredi pour le Cannet des Maures et ponctuellement le lundi pour Draguignan et le jeudi pour Le Flayosquet.

Et : NOM, PRÉNOM :

*** Le contenu **approximatif** du présent contrat est de 20kg de fraises, 8 barquettes de framboises, 16kg de pêches, 16kg de pommes, 10 kg de raisins et 4 kg de figues, 10kg de tomates colorées, 10kg de melon charentais, 10kg de melon de garde, 10kg de pastèque. Des aromatiques et autres petites surprises font aussi partie du contenu. Ces quantités varient en fonction de la climatologie. ***

La réservation de contrat se fait dès le mois d'octobre de la saison précédente. Elle est vivement conseillée et se concrétise par un chèque de 50€ endossable de suite et à déduire du premier chèque. Dès février, la réservation n'a plus lieu d'être et les encaissements se font selon la convention ci-jointe.

Tous les chèques se font à la signature et à l'ordre du **GAEC La Mounette**.

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées une fois par semaine dès la mi avril et jusqu'en fin de saison
Qui s'engage à régler la somme de **616€** de la façon suivante :

- en une fois **616€** en février
- en trois fois, soit : **216€** en février, **200€** en juin et **200€** en octobre
- en six fois, soit : **116€** en février et **100€** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre
- en neuf fois, soit : **80€** en février et **67€** en début des mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre.

La réservation de contrat se fait dès le mois d'octobre de la saison précédente. Elle est vivement conseillée et se concrétise par un chèque de 50€ endossable de suite et à déduire du premier chèque. Dès février, la réservation n'a plus lieu d'être et les encaissements se font selon la convention ci-dessous.

Tous les chèques se font à la signature et à l'ordre du **GAEC La Mounette**.

Intéressé par des récoltes sur pieds de fraises en mai, des ramassages de fruits tombés (pêches en juillet et pommes en septembre), des glanages de raisin.

Disponible pour participer à des ateliers (plantations, récoltes, Brf, entretien,...).

Je confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.

Le consommateur, le..... Signature :

=====

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées une fois par semaine dès la mi avril et jusqu'en fin de saison
Qui s'engage à régler la somme de **616€** de la façon suivante :

- en une fois **616€** en février
- en trois fois, soit : **216€** en février, **200€** en juin et **200€** en octobre
- en six fois, soit : **116€** en février et **100€** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre
- en neuf fois, soit : **80€** en février et **67€** en début des mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre.

Je confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.

La productrice, le Signature :



Isabelle

Le 22 octobre 2016

Le concept Amap puise sa force dans le lien à la terre nourricière

Le paysan devient cultiv'acteur et chacun de ses actes s'articule avec conscience autour des axes majeurs du concept Amap : économique, social, environnemental.